

DIMANCHE

10 NOVEMBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRET, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



TROISIÈME ANNÉE.

262.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

ÉPHÉMÉRIDES

DU JUSTE-MILIEU.

10 novembre 1831, petite émeute à Bordeaux. 1831, condamnation de la *Caricature*, 600 fr. 12, condamnation de l'*Orléanais*, 5 mois, 1000 fr. 13, émeute à Brives (Corrèze); brûlement des registres des Droits-Réunis. 14 novembre 1830, scènes de désordres au théâtre de Castres.

Du manifeste Persil.

Nous nous servons à dessein de ce mot pour désigner l'incroyable discours de M. le procureur général Persil à l'audience de rentrée de la cour de Paris. — C'est réellement un manifeste de gouvernement, une théorie officielle à l'usage de la dynastie du 7 août, exprimée par l'organe du parquet. — Certes, théorie semblable n'a pas été débitée sans l'assentiment du château. — Il suffit d'en peser la portée pour s'assurer que M. le procureur général n'eût jamais osé prendre sur lui cette responsabilité.

M. le procureur général n'est ici qu'un porte-voix. — C'est le mannequin obligé, derrière lequel se cache l'homme-système. — C'est la royauté que nous apercevons sous la toge et sous le masque de M. Persil, à peu près comme en un spectacle de marionnettes, où les vrais acteurs demeurent cachés derrière le rideau. C'est là, au reste, une de ces magnifiques fictions légales auxquelles le régime constitutionnel nous a trop habitués pour que nous ayons à nous en étonner.

La pensée immuable se montre tout entière dans cet insolent manifeste. — Ce sont des aveux trop naïfs pour que nous ne nous impressions pas de les enregistrer comme une bonne fortune. — Jamais les projets du 7 août ne s'étaient révélés avec une si révoltante et si maladroite impudeur.

On ne prend plus la peine de déguiser sa haine contre la presse, et on laisse clairement entendre que tous les moyens seront bons pour la réduire au silence. — Ce n'est pas assez des entraves fiscales, des pièges tendus à la bonne foi de l'écrivain par l'immoralité de

la loi; — ce n'est point assez d'un régime qui laisse au pouvoir la faculté de ruiner une entreprise de journal par des poursuites qui n'ont d'autres limites que le bon plaisir d'un procureur du roi; qui laisse aux agens du gouvernement le droit de choisir des juges passionnés et hostiles, placés souvent par leur position sous sa dépendance absolue; non, tout cela ne leur suffit point encore, à ces hommes déhontés; il faut que toute garantie disparaisse! il faut que le malheureux qu'il plaît au pouvoir de désigner pour victime n'ait aucune chance d'échapper. — Oh! oui, ils ont raison et grandement raison de se défier du jury, alors même que ce jury sortira de leurs mains. — Oui, ils ont raison, cent fois raison; car après les monstrueuses condamnations extorquées au profit de la royauté par ses salariés, après les atroces et dégoûtantes persécutions exercées contre les écrivains condamnés, il ne se trouvera peut-être pas un jury en France pour accepter cette déshonorante solidarité. — Il ne leur faut plus des jurés, mais des hommes à qui on ordonnera de condamner, et qu'on payera comme on paye les assassins du pont d'Arcole!

A votre aise, messieurs, faites des lois contre la presse; — instituez des bourreaux privilégiés pour tuer la pensée humaine comme vous en avez pour massacrer les citoyens; — faites asseoir vos compagnies de sergens de ville sur les bancs salis de la magistrature; faites... vous êtes en trop beau chemin, rien ne doit plus vous arrêter.....

Mais encore cette fois, vos efforts se briseront devant notre vigoureuse persévérance. — Nous continuerons à vous poursuivre de nos sarcasmes et de nos mépris. — Quoiqu'il puisse advenir, nous ne nous tairons pas, parce que nous avons acquis le droit de tout dire; — le principe de la liberté de la presse est au dessus de toutes les attaques, au dessus de toutes les lois. — Vous croyez enchaîner la presse par des mesures législatives; détrompez-vous: nous tiendrions à honneur de violer ces lois immorales; — elles ne se-

raient pour nous que l'expression sauvage de la violence, que la tyrannie de la force contre le droit. Honte et malheur à qui osera l'employer!

P. S. Nous consacrerons un prochain article à l'examen de la théorie constitutionnelle de M. Persil.

RAPPORT SECRET

DU BARON MIGNET

RELATIVEMENT A SON VOYAGE D'AGRÉMENT EN ESPAGNE.

DEUXIÈME LETTRE.

L'hôtesse de M. Mignet. — La portière de la reine.

Sire,

Arrivé à Madrid au milieu de la nuit, comme je vous l'ai dit dans ma dernière, je remis au lendemain le soin de visiter cette superbe capitale du monde peu civilisé, et je me couchai bien vite pour réparer, par un sommeil bienfaisant, les fatigues d'un long et pénible voyage, comme dit le *Constitutionnel*.

A propos du *Constitutionnel*, on ne le reçoit pas ici. Je n'en puis revenir; car il me semble que dans un pays assez dépourvu de lumières, le *Constitutionnel* devrait avoir beaucoup d'abonnés. Je suis sûr que c'est son éternelle antipathie contre les moines et les prêtres, qui le fait mettre à l'index en Espagne; car pour tout le reste, il est tout-à-fait à la hauteur de ce pays. Si vous le rencontrez, Sire, veuillez lui en toucher un auguste mot. Qu'il se départe un peu de sa prétrophobie, et j'ose assurer qu'il trouvera largement ici de quoi compenser les désabonnemens qui doivent toujours se pratiquer, rue Montmartre, n. 121, par l'allée en face le marchand de brioches.

Je reviens à l'objet de la présente.

Le lendemain, au moment où je me disposais à sortir pour visiter cette superbe capitale, je m'aperçus qu'il pleuvait à grosses gouttes. « Diable, diable! pensai-je, si je me promène en omnibus, je ne verrai pas trop bien tous les détails de cette superbe capitale. D'un autre côté, si je me promène à pied, je gâterai mon costume d'ambassadeur, je mouillerais ma perruque frisée, et je rouillerais les pistolets de M. Guizot. Tout bien calculé, je crois que je ferais mieux de remettre à demain ma visite de cette superbe capitale, et de travailler aujourd'hui, tandis qu'il pleut, au salut de la France. » C'est ce que je fis, et voila pourquoi la France s'est trouvée sauvée un jour plus tôt que je n'en avais d'abord l'intention.

Je fis donc venir mon hôtesse, et je commençai mon rôle de diplomate, en usant de dissimulation avec elle: « Par quelles rues faut-il passer, lui dis-je, pour venir du palais de la reine jusqu'ici? » Comprenez-vous la finesse, Sire? Si j'avais dit à cette bonne femme « Par quelles rues faut-il passer pour aller d'ici au palais de la reine? » elle aurait pu concevoir quelques soupçons, tandis qu'en lui demandant: « Par quelles rues faut-il passer pour venir du palais de la reine jusqu'ici? » elle ne pouvait se douter de rien. Aussi m'a-t-elle donné de suite l'itinéraire depuis le palais de la reine jusqu'à son hôtellerie, à l'aide de quoi mon intelligence naturelle a su, par une heureuse inversion, construire l'itinéraire depuis son hôtellerie jusqu'au palais de la reine. Je me flatte, Sire, que vous serez content de l'adresse que j'ai déployée dans cette délicate circonstance.

Muni de ces informations, je me rendis au palais en question, où je fus parfaitement accueilli par le factionnaire qui me porta les armes. Il est vrai qu'un moine passait en même temps que moi, et que je n'ai jamais pu savoir au juste si le salut militaire s'adressait à ce moine, ou bien au représentant de votre majesté.

Je parvins jusqu'à la loge du portier, qui est en ce moment occupée par une portière avec sa fille. Le moine qui marchait avec moi donna sa bénédiction à la mère, embrassa la fille, et passa son chemin. Je crus que c'était une formalité d'usage, et je voulus en faire autant. La mère se laissa bénir avec assez de résignation; mais quand je fis le mouvement d'embrasser la fille, elles se mirent toutes deux à me frapper à coups de balais, et à crier au secours. Leurs cris attirèrent sur les lieux le factionnaire qui faillit me faire un mauvais parti; mais l'incident en resta là après une courte explication. Je me flatte encore d'avoir dignement représenté votre majesté dans cette périlleuse circonstance.

La portière me dit qu'il n'y avait d'autres formalités à remplir, que de dire mon nom et ma qualité.

— Baron Mignet, ambassadeur extraordinaire, m'écriai-je!

— En ce cas, montrez vos présens, si vous en portez; car ma consigne m'oblige de les visiter, pour m'assurer qu'on n'y a rien caché de dangereux.

— Je suis le représentant du royaume des Français, ajoutai-je fièrement.

— En ce cas, passez vite; car il n'y a pas de risque que vous portiez des présens.

Et je montai l'escalier d'honneur, admirant, Sire, l'effet extraordinaire que produit toujours votre nom dans ces climats lointains.

Pendant que j'attendais dans l'antichambre, j'ai vu sortir un courrier qui allait partir pour l'Angleterre en traversant Paris: je me suis hâté de rédiger la présente, pour la glisser dans son paquet, et vous éviter ainsi les frais de port.

Avec lesquels, j'ai l'honneur, attendant une troisième lettre, d'être, etc.

MIGNET.

LA COURONNE.

J'aime beaucoup le roi Philippe....en effigie d'argent ou d'or, plus en effigie d'or qu'en effigie d'argent, bien entendu. Les rois n'ont universellement cours que représentés de cette façon, en monnaie. Tout le monde les aime, et je fais comme tout le monde; je fais comme le roi Philippe lui-même, qui s'idolâtre, dit-on, à l'infini, dans ses coffres-forts. Quant à sa personne, à sa configuration d'homme, je ne l'aime ni ne le hais; il ne m'a jamais fait ni bien ni mal, nous ne sommes point parens; il ne me connaît seulement pas, et cela se conçoit; s'il fallait qu'il connût l'autre souverain par le menu, il aurait trop à faire. Je n'aime donc ni ne hais mon roi Louis-Philippe: mais les philippus! c'est autre chose; je les porte en mon cœur plus souvent hélas! et plus nombreux qu'en ma pauvre bourse de 1833. L'autre jour donc, je caressais un philippus entre mes doigts, un philippus tout chaud, sortant du coin, comme la royauté nouvelle. Dieu protège la France?....Je relus en épelant de nouveau, de

peur de me tromper. Cela y est, m'écriai-je ! et puis, je me dis : Si le choléra, la famine, la guerre re-
viennent chez nous, laissera-t-on ceci sur les écus ?
J'aimerais mieux qu'on eût mis : *mon Dieu, que votre*
volonté soit faite ; c'est une devise de résignation et
point d'ironie ; à quoi bon une figure de rhétorique sur
les philippus ? Après quoi, j'avisai une couronne sur
la tête du roi Louis-Philippe : en croirais-je mes yeux,
ou plutôt mes lunettes, dis-je aussitôt ! C'en est une !...
pas possible !..... si..... non..... si..... Il n'y
a pas d'ébahissement qui tienne ; je frottai mes yeux, je
frottai mes lunettes, je regardai de nouveau..... c'en
était, ma foi, une ! Mais, comme j'ai des lunettes
excellentes et des yeux fort mauvais, je ne pouvais
distinguer de quoi était faite cette couronne.

Pour deviner si c'était une couronne obsidionale ou
de laurier, ou de myrte, ou d'or, ou couronne civi-
que, ou murale, ou navale, ou rostrale, je cherchai
dans ma mémoire ce que Louis-Philippe pouvait avoir
fait de beau. A-t-il retiré les légions d'un mauvais pas,
comme Décimus qui reçut une couronne de gazon de six
blancs ? non, que je sache. — A-t-il été jugé digne du
grand triomphe, pour porter une couronne de laurier,
ou du petit pour en porter une de myrte ? néant,
pensai-je. — A-t-il sauvé la vie à quelque citoyen ? je
ne sais. — Est-il monté quelque part, le premier, à
l'assaut ? je m'informerai. — S'est-il battu sur mer ?
les Tritons consultés me répondent : Nenni.

J'étais dans ces perplexités d'un homme qui cherche
quelque chose et qui ne trouve rien, lorsqu'un myope,
dévoté à mon roi, voulut me tirer de peine en me
disant : C'est une couronne bourgeoise. — Une couronne
bourgeoise ? et de quoi est-elle faite, je vous prie ? —
De laurier, parbleu ! — De laurier, une couronne bour-
geoise ?... je ne pouvais comprendre et me trouvais fort
empêché. — Le philippus me mettait martel en tête ;
j'aurais voulu l'échanger pour n'y plus penser... O bonne
providence ! une femme criait dans la rue en ce mo-
ment : — Jambons de Mayence ! jambons de Mayence !
— Je lui donnai mon philippus, elle me donna un jam-
bon couronné, et je lui dis merci ; j'étais pourtant abusé.
À quelque temps de là, je rencontrai M. Porcher dans
un bois, sur un chêne : il cueillait des glands pour ses
pourceaux ; il en mangeait, c'était un pauvre diable ;
il me fit pitié. J'avais encore cette fois un philippus en
bourse ; je lui jettai le philippus. Il l'attrapa, le re-
garda et s'écria : Tiens ! Louis-Philippe porte une cou-
ronne de chêne. Vrai, m'écriai-je de mon côté ? —
Voyez plutôt, me répondit le Porcher, si ça y res-
semble ? et en même temps il appliqua sur ses tem-
ples deux branches de l'arbre où il était perché. Voilà
bien mon roi, c'est lui-même, m'écriai-je, enchanté
de l'avoir trouvé. Mon roi porte une couronne de chêne !

Lyon.

En parlant dans notre dernier N° de ce qui avait été
fait au cimetière de Loyasse, nous avons omis de dire
que la cérémonie s'est fort paisiblement terminée par
une collecte en faveur des vaincus de juin, détenus
au mont St-Michel. Elle a produit 27 fr. 20 c. — Dans
les journées de mercredi et de jeudi, trois arrestations
ont été opérées ; on assure qu'un quatrième mandat est
décerné contre le citoyen *Tiphaine*, actuellement ab-
sent de Lyon, mais qui a écrit à M. le procureur du

roi qu'il allait venir se constituer prisonnier. Certes,
pour qui connaît les faits arrivés dimanche dernier à
Loyasse, ces poursuites sont scandaleuses. Il nous est
parvenu, par une voie considérée comme certaine,
qu'elles ont été motivées par le rapport du commis-
saire de police Menouillard, qui n'a pas craint d'y
insérer des mensonges et des absurdités tellement ridi-
cules, qu'il y aurait de quoi pouffer de rire si on ne
savait quel déplorable résultat elles ont produit. Mais
ce sera en vain que M. Menouillard, commissaire de
police destitué de Charles X, ancien gendarme, aura
voulu faire le *Curtius* pour mériter les faveurs de ses
nouveaux maîtres, la vérité sera connue des magis-
trats. La pièce que nous publions ci-dessous la leur
fera parvenir. Nous éprouvons un indicible plaisir à voir
les citoyens user enfin de leurs droits et protester con-
tre les machinations de la police ! Qu'ils fassent toujours
ainsi, et l'arbitraire ne sera plus possible. — Voici la
pièce qu'on nous a priés de publier :

Parmi les abus monstrueux dont les citoyens ont constamment à
se plaindre, il en est un si révoltant qu'il leur importe de ne rien
négliger pour le détruire, ou pour en atténuer les effets ; c'est celui
qui met la liberté de chacun à la merci des hommes les plus impurs.
La corruption, l'un des plus puissants moyens de gouvernement du
système actuel, l'assurance immorale de l'impunité, portent les sup-
pôts hauts ou bas de la police à mentir pour accuser, afin d'obtenir,
par un zèle et un dévouement simulés, les infâmes faveurs promises
par le pouvoir. On a mille exemples de juges criminels qui se sont
associés aux passions haineuses du pouvoir et ont retardé, par leur
négligence ou leur mauvais vouloir, l'heure de la délivrance des ci-
toyens arbitrairement incarcérés ; mais on peut dire aussi que les
procureurs royaux et les juges d'instruction sont souvent trompés par
les relations mensongères ou exagérées, contenues dans les rapports
que les agents de la police rédigent sous l'influence des plus vils
sentiments. Réduits à se faire une opinion d'après ces rapports que
tant d'ordonnances de non-lieu et d'acquittements judiciaires auraient
dû leur apprendre à apprécier à leur valeur, ils se trompent trop
souvent lorsqu'ils dirigent les premières poursuites criminelles. Il
est néanmoins intolérable que de bons citoyens soient, chaque jour,
victimes de la latitude immense de pouvoir que la loi accorde si mal
à propos à un seul homme.

Toutes ces considérations générales sont pleinement confirmées par
ce qui vient de se passer à Lyon. — Des citoyens, réunis sponta-
nément, assistaient fort paisiblement à une cérémonie funèbre, au-
tour de la tombe d'une victime assassinée sur les ordres d'une famille
maudite, mais que beaucoup de nos gouvernants croient avoir inté-
rêt à ménager. Tout-à-coup, la gravité religieuse de la cérémonie est
troublée par l'insultante apparition de la police qu'une explosion
d'indignation force à se retirer. Ce simple fait donne lieu à la ré-
daction d'un rapport mensonger, ampoulé, qui vient de servir de
base à une poursuite judiciaire, à des arrestations combinées avec
le plus astucieux machiavélisme. Mais la vérité sera dite, dite publi-
quement, et si les magistrats persistent à la méconnaître, ils devien-
dront personnellement responsables devant les honnêtes gens des mé-
faits dont ils se sont sciemment rendus coupables.

C'est pourquoi, les citoyens soussignés, tous domiciliés à Lyon,
et présents à la cérémonie funèbre qui a eu lieu le 3 novembre, dans
le cimetière de Loyasse,

Attestent, sur l'honneur, que le calme et la tranquillité la plus
parfaite ont régné dans le cimetière de Loyasse jusqu'à l'arrivée du
commissaire de police Menouillard ; que le silence le plus absolu
régnait lorsque celui-ci s'est présenté ; que les citoyens les plus
rapprochés de lui l'ont entouré en se plaignant de l'inconvenance
de sa conduite, et l'ont reconduit jusqu'à la porte sans que le moindre
coup lui ait été porté, et sans que le reste du cortège se soit,
le moins du monde, dérangé ; que la tranquillité a été rétablie aus-
sitôt après son départ et a duré jusqu'à la fin.

Ils déclarent que le journal le *Courrier de Lyon* a CALOMNIÉ et MENTI
lorsqu'il a annoncé « que des menaces de mort avaient été proférées
contre M. Menouillard, qu'il avait été exposé aux plus mauvais trai-
tements, poursuivi, le sabre à la main ; qu'enfin sa vie avait couru un
danger réel ; » qu'il a également menti en disant « que quinze à
vingt croix funéraires ont été ABATTUES par des hommes du cortège. »

Ils affirment qu'aucun acte n'a été commis, qu'aucune parole
a été prononcée, qui fussent de nature à provoquer des désordres
et, spécialement, que les citoyens Vincent et Thion n'étaient pas
de ceux qui se sont occupés du commissaire de police Menouillard,
non plus que le citoyen Desgarniers, que le hasard seul a conduit
au lieu de la réunion dans la ville, et qu'on a toujours vu, dans
le cimetière, conserver le rang qu'il avait pris dans le cortège,
ce qui le tenait éloigné de près de 23 pas de la pierre tumulaire
du général.

Les soussignés attestent solennellement ces faits, afin qu'il ne
reste plus aux magistrats induits en erreur, aucun motif pour rete-
nir prisonniers les citoyens qui ont été brutalement arrêtés ; en tout
cas, ils se déclarent tous ni plus ni moins coupables que les citoyens
détenus, et ils réclament la part de solidarité qui leur appartient.
Mais ils espèrent que cette loyale narration, et les renseignements



obtenus d'autre part, vont faire cesser immédiatement toute détention et toute poursuite, et s'il en était autrement, le peuple saura quels sont les magistrats qui n'ont pas voulu reconnaître la vérité, attestée par mille honorables témoignages.

Lyon, le 9 novembre 1853.

J. T. Hugon. — Silvan. — Vincendou. — P. Hureau aîné. — Schrader. — Roy. — Valin. — Guéret. — Riou. — Martin. — Perret. — Louvel. — Coste. — Hugonnet. — Chaudé. — Fazy. — Bonnard. — Gagnou. — Colon. — Vallay. — Marmet. — Lyatard. — Marigner. — Gayet. — Chapuis. — Ferrier. — Richard. — Collier. — Regnier. — Brun. — Arthaud. — Plagueux. — Condamin. — Regnier. — Barreau. — F. Rey. — Gauthier. — Auclair. — Rouget. — Quentin. — Servan. — Chatron. — Baton. — Baccand. — Doron. — Perrier. — Pongibo. — Garin. — Viollet. — Daspre. — Courbis. — Chenebrard. — Maigrot. — M. A. Cabaud. — Becqx. — Chevron. — T. Henry. — Bertola. — Trillat. — Cerdé. — Chabot. — Guinaud. — Mauge. — Chapuy. — Vincent. — Lespinasse. — Gillet. — Louat. — Félix. — P. Tallon. — Devidal. — Emorinc. — Pascal. — Brunet. — Beaune fils. — Gony. — Jacques Ruby. — Chanet. — F. Ruby. — Molinard. — Faisan. — Fossé. — Guignon. — Robin. — Monessien. — Mérel. — Implas. — Serissel. — Giraud. — Barbier. — Tournier. — Giraud cadet. — Décombe. — Vincent. — Brossard. — Donnet. — Bonneton. — Purreval jeune. — Gavy. — Merceraie. — Feillon. — Géry. — Regnier.

Toutes les signatures qu'on vient de lire ont été recueillies dans une seule journée. Aujourd'hui, on en recevra un nombre bien plus considérable encore. Comme les citoyens qui ont signé, nous pensons que toutes poursuites vont cesser ! Cet avertissement ne sera pas perdu pour les magistrats : ils se presseront moins une autre fois, et épargneront à d'honnêtes citoyens le désagrément d'entrer en contact avec les ex-galériens et les francs vauriens qui exécutent ses mandats.

P. S. — Nous apprenons à l'instant que M. Desgarniers a été mis en liberté. Comment se fait-il que les deux autres citoyens détenus n'aient pas été élargis en même temps ? Ce fait se réalisera sans doute bientôt.

LES OUVRIERS CHARRONS nous prient d'annoncer que leur association n'a aucune tendance politique, quoique leurs chefs d'atelier aient cherché à l'insinuer dans l'espèce de dénonciation qu'ils ont faite à la mairie. Ils déclarent n'avoir d'autre but que d'obtenir une augmentation de salaire.

Du reste, leur prétention n'est pas déraisonnable : ils ne sont en différence, avec les chefs d'atelier, que de 25 centimes par journée. L'obstination de ces messieurs à refuser une aussi modique augmentation, est d'autant plus incroyable, que la plupart d'entre eux réalisent, chaque année, des bénéfices énormes, tandis que les ouvriers gagnent à peine de quoi soutenir leur famille. Qu'est-ce, en effet, que 2 fr., 2 fr. 75, 3 fr. 25 c. par jour, pour un homme qu'un travail pénible oblige à dépenser au moins 2 fr. pour sa nourriture.

On assure que M. le commissaire central aurait menacé plusieurs ouvriers, s'ils ne se soumettaient pas à leurs chefs d'atelier, de les faire partir la chaîne au con. Cette menace, s'il est vrai qu'elle ait été faite, est tout ce que le juste-milieu a pu inventer jusqu'à présent de plus monstrueux. Ainsi nos magistrats, dans leur paternelle sollicitude, ne trouvent rien de mieux, pour les malheureux qui demandent du pain, que la chaîne ignoble de leur ignoble police ; ce n'est pas assez de se jouer de la misère des citoyens, on veut encore les humilier.

— MM. les Maîtres Ouvriers Relieurs de Lyon viennent de dresser une note détaillée des prix qu'ils vont réclamer aux libraires, pour les ouvrages que ceux-ci leur donnent à confectionner.

— Les ouvriers Tireurs d'or s'occupent de former, avec les autres ouvriers qui travaillent sur l'or, une seule association.

— L'autorité qui cherche à désorganiser, par ses menaces, les coalitions d'ouvriers, s'efforce cependant de former celles des maîtres. Nous apprenons de bonne part qu'un commissaire de police a été invité des maîtres cordonniers à se réunir pour délibérer sur les moyens de résister aux réclamations des ouvriers, et qu'il a lui-même présidé l'assemblée.

D'un nouvel avis de M. le Maire.

Assurément M. le Maire n'est pas avare de ses avis, on pourrait même dire qu'il en est prodigue, ce qui ferait compensation avec ses ordonnances qu'il vend fort cher, à ce qu'on nous assure. Voici venir une nouvelle affiche du 6 novembre qui apprend aux ouvriers ce qu'ils savaient depuis long temps, que *tout travailleur est libre d'évaluer son travail et de le refuser si le prix qu'il réclame n'est pas consenti* ; qui leur rappelle ce qu'ils n'ont jamais oublié, qu'ils n'ont pas le droit de contraindre leurs camarades par les menaces ou les violences. C'était bien la peine de tant clabauder contre les associations

d'ouvriers pour finir par reconnaître leurs droits. Ils ne demandent pas autre chose que de pouvoir librement discuter le prix de leur travail avec les marchands, et si quelques-uns d'entre eux s'étaient portés à des voies de fait pour faire cesser l'ouvrage, ce qui n'est pas, c'est contre ceux-là qu'il fallait sévir, et non contre des citoyens paisibles travaillant dans les ateliers d'un marchand moyennant un prix consenti par lui. Puisque M. le Maire reconnaît que les ouvriers peuvent refuser le travail si le prix ne leur convient pas, il condamne les arrestations qui ont été faites. Du reste, nous ne pouvons que le féliciter de s'être enfin rendu à la justice : vaut mieux tard que jamais.

INTÉRIEUR.

PARIS. — Il paraît que les contestations entre les garçons boulangers et les marchands se sont amiablement terminées. On est demeuré d'accord que les réclamations des premiers seraient généralement accordées, et qu'au cas de difficultés nouvelles, elles seraient soumises aux syndics formés en comité, et arbitralement jugées par eux.

— Les ouvriers cordonniers ont eu, le 6 novembre, cinq grandes réunions.

— Tous les ouvriers chandeliers ont quitté leurs travaux. Ils demandent une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail. Ces réclamations ont été, par eux, notifiées aux marchands.

L'autorité était, jusqu'à présent, restée témoin impassible de ces débats industriels, quand elle s'est tout-à-coup transportée, il y a quatre jours, dans une maison où avaient été établis les bureaux de la réunion des tailleurs. Elle a saisi les archives de l'association, et arrêté 40 à 50 citoyens qui délibéraient.

GLANE.

Le choléra défend les fruits ; or, pour s'en préserver, les Parisiens devraient renoncer à la Poire.

— Bientôt, pour soutenir sa couronne, Chose n'aura plus que son toupet.

— Malgré l'hiver qui s'approche, le peuple n'aura pas froid ; Dutoupet est sûr de le faire suer.

— Nous n'avions pas besoin de l'aventure de la lancette pour savoir que le roi est un grand Seigneur.

— Chacun est dans la joie de voir passer l'Ordre de Chose.

— Dutoupet n'aime pas le bonnet phrygien ; c'est qu'il est né coiffe.

— L'Ordre de Chose est cher à tous.

— Il n'y a pas plus loin de l'hôtel des ministres au fort de Haque de Paris à Cherbourg.

— La livrée d'Orléans est tricolore, mais nous ne sommes pas les valets d'Orléans pour cela.

— Depuis que Louis-Philippe est roi des Français, le peuple dit-il, lui doit beaucoup de reconnaissance..... du Mont-de-Piété sans doute.

— M. Humann demande sans cesse que l'on réintègre au trésor les médailles qu'on disposa après ces trois jours : — Dutoupet lui répondant : « A soixante ans on ne doit pas remettre. »



ANNONCES.

Traitement végétal

pour la guérison radicale des dartres et maladies secrètes sans mercure.

Ce traitement prescrit par M. Giraudeau de St-Gervais, docteur-médecin à Paris, guérit radicalement les *Dartres*, *Gales anciennes*, *Ecoulements rebelles*, *Syphilis* etc. ; il remédie aux accidents mercuriels, et c'est le seul qui convienne aux enfants, aux nourrices et aux femmes.

(Consultations gratuites par correspondance.)

S'adresser au docteur, rue Richer n. 6 (bis) à Paris, ou à son correspondant à Lyon, Vernet, pharmacien place des Terreaux.

Hommes.

Le magasin d'habillement des DEUX-JUMEAUX possède un grand assortiment de MANTEAUX en drap acheté avant l'augmentation.

A céder, une étude d'avoué près le tribunal de Guéret, département de la Creuse.

S'adresser à M. Beaune, place Sathonay, n. 4.

J. FERTON, l'un des gérants.